



**FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL
LIGUE DE FOOTBALL DE LA WILAYA DE BLIDA**



DIRECTION DE L'ORGANISATION DES COMPETITIONS

Procès-verbal N°03: Séance du Lundi 07.10.2019

MEMBRES PRESENTS :

- **Mr RADJI MOHAMED.**
- **Mr. AÏSSA MEROUANE.**

DESIGNATION

- **DIVISION HONNEUR** : 1^{ère} Journée. (Le 12.10.2019).

**EXTRAITS : REGLEMENT DES CHAMPIONNATS DE FOOTBALL AMATEUR
EDITION : 2019**

Article 20: Informations publiées sur les sites internet de la ligue et/ou de la FAF

Les clubs sont tenus de s'informer des décisions prises par la ligue et/ou la FAF. Celles-ci, sont réputées avoir été portées à la connaissance des clubs, dès leur publication dans les bulletins officiels et sur les sites Internet de la ligue et/ou de la FAF.

Article 21: Médecin, ambulance et défibrillateur

Le club qui reçoit doit obligatoirement assurer la présence d'un médecin et d'une ambulance durant toute la rencontre, (éventuellement un défibrillateur)

Si l'absence du médecin ou de l'ambulance est constatée par l'arbitre, celui-ci annule la rencontre et le club est sanctionné par :

PHASE ALLER :

1^{ère} infraction :

- ✓ Match perdu par pénalité;
- ✓ Une amende de : Trois mille (3.000 DA) dinars pour les divisions honneur et pré-honneur.

2^{ème} infraction :

- ✓ Match perdu par pénalité;
- ✓ Défalcation d'un (01) point ;
- ✓ Une amende de : Trois mille (3.000 DA) dinars pour les clubs des divisions honneur et pré-honneur

PHASE RETOUR :

1^{ère} infraction :

- ✓ Match perdu par pénalité;
- ✓ Défalcation de deux (02) points;
- ✓ Une amende de : Six mille (6.000 DA) dinars pour les divisions honneur et pré-honneur.

2^{ème} infraction :

- ✓ Match perdu par pénalité;
- ✓ Défalcation de trois (03) points ;
- ✓ Une amende de : Six mille (6.000 DA) dinars pour les divisions honneur et pré-honneur.